

DISPONIBLE

Pour tous les professionnels de santé



Qu'apporte cette version ?

Avenants
n°12 - n°13 - n°16

Base CCAM
v52

Fiches réglementaires
n°144v2 – n°145 – n°153V2 – n°154V2 – n°157 – n°158 – n°159

CCAM v52

Intégration de la base CCAM v52, en lien avec l'Avenant 13.

Avenant 12

Mise à jour tarification NGAP dans le cadre de la Convention Médicale 2016

Avenant 13

Facturation multi-contextes et support de la base CCAM v50 et supérieur (prescripteurs)

Avenant 16

Positionnement par défaut à « NON » pour les soins prescrits en rapport avec un accident de droit commun

FR 144v2

Modification des contextes de facturation des nouvelles majorations d'urgence (prescripteurs)

FR 145

Ouverture de certains actes (médecins de secteur 1 DP et 2)

FR 153V2

Mise en place d'actes complexes additionnels (prescripteurs)

FR 154V2

Modification de la position de l'acte FOT dans la FSE (orthoptistes)

FR 157

Ajout d'une spécialité pour facturer les actes CNP et VNP (psychiatres 75)

FR 158

Modification des maximales du coefficient (orthophonistes)

FR 159

Correction de la table 2bis OPTAM-CO (tous PS)

Retrouvez nos vidéos d'accompagnement sur notre site internet !

www.healthcare-aid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Support**
Pour les professionnels de santé
Puis cliquez sur **Voir le tutoriel →**



Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

Donnez-nous votre avis →

Et encore d'autres évolutions

- Revalorisation des actes NGAP: APC, APV, APY et AVY

 [Cliquez ici pour lire cette note d'information de cette mise à jour](#)